

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 5 JUILLET 2011**

### **N° 4- 125 / 2011 : PARTICIPATION A L'EDITION DES TROPHEE AQUAPLUS 2011**

Pilote : Assainissement

Services concernés : Direction Générale des Services

**Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,**

Sous la présidence du Président de l'Association des Maires de France, le comité AQUAPLUS réunit plus de 40 experts et personnalités, représentant les agences de l'Eau, collectivités, ministères, ingénieurs conseils, industriels,..., organisés en 4 collèges :

- -Institutionnels publics
- -Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'œuvre publics et privés
- -Organismes techniques et personnalités qualifiées
- -Professionnels

Le comité AQUAPLUS décerne chaque année des labels et des trophées Aquaplus après examen de dossiers de candidature.

Le Trophée Aquaplus récompense une réalisation exemplaire en matière de développement durable dans le domaine de l'eau : stations de traitement d'eau potable, d'eaux usées, château d'eau, réseau, etc.

La demande de Trophée Aquaplus est portée par le Maître d'Ouvrage avec le concours de l'ensemble des entreprises partenaires.

Un questionnaire est établi pour chacun des acteurs : Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre, entreprise responsable de la réalisation, entreprise du génie civil, exploitant. En outre une association d'usagers et un organisme chargé de la police de l'eau sont également interrogés.

Les 3 composantes du développement durable sont évaluées :

-Environnementale : performance énergétique, consommation de réactifs, recyclage

- Sociale / sociétale : dialogue avec les usagers, intégration paysagère, sécurité et conditions de travail, formation

- Economique : respects des budgets, délais ...

Les différentes phases de la réalisation sont prises en compte, de la définition des besoins à l'exploitation en passant par la conception, l'appel d'offres et la réalisation.

La réalisation doit être soutenue par un partenaire externe (Agence de l'Eau, Conseil Général,...).

L'opération de réalisation de la nouvelle station d'épuration Albi-Madeleine répondant à tous ces critères, à ce titre et dans l'optique de marquer l'engagement de la communauté d'agglomération de l'albigeois aux valeurs du développement durable, je vous propose de présenter sa candidature à l'obtention du « Trophée Aquaplus Réalisation Exempleire 2011 ».

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la valorisation de son territoire de démontrer son attachement aux valeurs du développement durable et d'obtenir pour l'un de ses premiers projets phares un label reconnu à l'échelle nationale,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

✎ **DECIDE** de présenter sa candidature à l'obtention du « Trophée Aquaplus Réalisation Exempleire 2011 » au titre de l'opération de construction de la nouvelle station d'épuration Albi-madeleine

✎ **AUTORISE** monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette candidature.

Pour extrait conforme,  
Fait le 5 juillet 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

